



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **14 avril 2026 à 19h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : [www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct](http://www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct)

### Emplacement de la demande :

361, Avenue Clarke (lot 1 584 284)

### Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre un garage situé à 0,24 mètre (0,79 pied) de la ligne de lot arrière, et ce, bien que le Règlement de zonage 1303 prévoit à la sous-section 5.3.5 (2) qu'un bâtiment accessoire peut être établi sur la ligne arrière et sur la ligne latérale d'un lot ou terrain, pourvu que, si cette ligne arrière borde une ruelle, un mur dudit bâtiment accessoire soit établi à 3 pieds (0,91 mètre) de, et parallèle à, ladite ligne arrière, soit une différence de 0,67 mètre (2,20 pieds).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site web de la ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser en personne au comptoir du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, ou par courriel à [permis@westmount.org](mailto:permis@westmount.org).

FAIT à Westmount, ce mercredi 18 mars 2026.

**Paule Geoffroy Béliveau**  
Greffière de la ville